



COMITE DIRECTEUR 03.10.2022

HN - Habilitation des structures d'accèsion du PPF 2023

Pilotage politique : Bruno GARES, Président de la FFE

Pilotage technique : Virginie THOBOR, Pierre GUICHOT, Jacky FALLUT, Maxime BOURDAGEAU

INFORMATION

DECISION

CONTEXTE

Dans le cadre du PPF validé par le Ministère des sports en date du 22 juin 2022, les structures fédérales qui souhaitent être référencées comme structures d'accèsion du PPF doivent être habilitées.

Il existe deux niveaux d'habilitations :

- Centre de pré formation fédéral – Accession territoriale
- Centre de formation fédéral – Accession nationale

Le cahier des charges des structures et les informations sont disponibles sur le site internet de la FFE : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/haut-niveau/structures-de-programme-d-accession-au-haut-niveau/presentation.html>

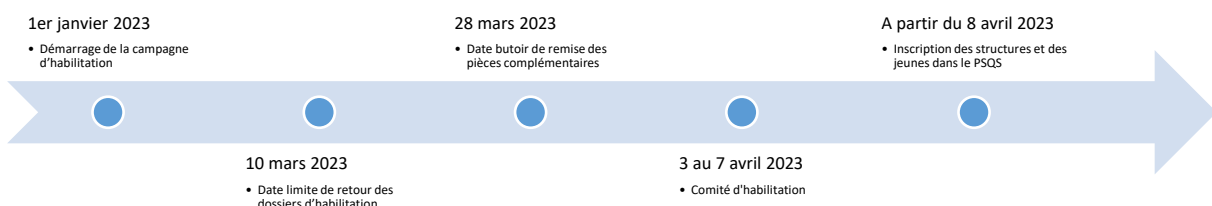
CAMPAGNE D'HABILITATION 2023

Dans le cadre de l'habilitation 2023 et pour faire suite aux difficultés de mises en œuvre en 2022 (délais contraints, engagement des partenaires...), la DTN pose les principes suivants pour l'établissement de la campagne d'habilitation 2023 :

- Donner le temps aux structures d'effectuer leur dossier
- Prendre le temps d'accompagner les structures dans leur demande
- S'assurer des pièces à fournir et des justificatifs
- Anticiper les recrutements les candidatures des athlètes et les changements des établissements.

1- Première demande d'habilitation

Rétroplanning pour une première demande d'habilitation



Un webinaire de présentation sera réalisé en décembre 2022

Les structures nouvellement habilitées pourront se faire référencer dans le PSQS. Ce référencement permet leur reconnaissance comme structure du PPF et est visible des partenaires comme l'agence nationale du sport. Les dates de référencement dans le PSQS ne sont pas encore connues comme celles des demandes de subvention.

Les structures habilitées sont éligibles aux demandes de subvention :

- Dans le cadre du PSF pour les centres de préformation (accession territoriale) selon les modalités définies par les comités régionaux en charge de l'accession au haut niveau sur leur territoire
- Dans le cadre de l'appel à projet dédié de l'ANS pour les centres de formation (accession nationale).

2- Renouvellement de l'habilitation et accompagnement des structures habilitées

Modalités d'accompagnement des structures

Concernant les structures habilitées en 2022, un programme de visites par les cadres techniques référents du dossier est mis en œuvre selon le planning en annexe :

La visite des Centres de Préformation peut être effectuée par le CTR présent sur le territoire. L'ensemble des référents des Centre de Formation a d'ores et déjà été contacté pour caler les visites au cours du premier trimestre.

Les visites d'accompagnement

Les objectifs de ces visites sont :

- Rencontrer les athlètes, les encadrants, les responsables et dirigeants des structures ainsi que les partenaires associés
- Identifier les atouts, ressources de la structure mais aussi ses difficultés, ses points d'attention pour mieux l'accompagner et mobiliser les réseaux
- S'assurer du respect du cahier des charges permettant le renouvellement de l'habilitation

Un rapport de visite est établi et une grille d'observation est constituée pour optimiser le suivi et l'accompagnement de la structure. Il sera adressé aux référents de la structure ainsi qu'au CTR, pour information.

L'accompagnement complémentaire

Un accompagnement complémentaire est proposé aux encadrants des structures :

- Organisation d'une réunion de rentrée avec l'ensemble des responsables des structures habilitées (centre de préformation et centre de formation) **le 13 octobre 2022 de 12h à 13h** :
 - Bilan de la rentrée
 - Programme de visite
 - Réflexion autour des outils d'accompagnement commun
 - Formation EFE
 - Identification des thématiques pour lesquelles une intervention peut être mise en œuvre
- Participation gratuite aux formations labellisées ECOLE FRANCAISE D'ESCRIME (EFE) en lien avec l'IFFE

- Organisation de réunions thématiques pour partager autour de sujets ciblés (technique, scientifique, pédagogique...) par les responsables et les cadres techniques en charge du dossier en visio, en présence des intervenants concernés par le thème abordé. **La première est programmée la semaine du 28 novembre 2022.** Le contenu est travaillé avec les référents des structures d'accèsion.

Renouvellement de l'habilitation

Les structures habilitées en 2022 ne pourront pas justifier d'un bilan annuel pour le comité d'habilitation. Leur habilitation sera donc prolongée pour la saison 2023/24.

- **Bilan intermédiaire** : Pour autant, un bilan intermédiaire mi-saison leur sera demandé pour évaluer le respect du cahier des charges et identifier des préconisations de fonctionnement. Ce bilan sera à fournir **avant le 24 avril 2023** pour être présenté au comité d'habilitation.
- **Bilan annuel** : Un bilan de la saison 2022/2023 sera demandé aux référents des structures d'accèsion. Il sera à transmettre **avant le 30 juin 2023** aux cadres techniques en charge du dossier.
- **Rapport d'expertise** : Un rapport d'expertise à partir des indicateurs de suivi sera aussi effectué par les cadres techniques référents en charge du dossier afin de réguler si besoin l'action de la structure pour la rentrée 2023/2024.

REPARTITION DES ROLES

ACTIONS	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU REGIONAL
Habilitation	<ul style="list-style-type: none"> • Webinaire de présentation • Accompagnement dans la constitution du dossier • Instruction du dossier • Décision sur le dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le dispositif et orientation sur la nature des structures • Accompagnement dans la constitution du dossier • Accompagnement dans les partenariats • Avis sur le dossier d'habilitation
Suivi Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de contrôle • Rapport d'expertise • Réunions thématiques • Suivi de la structure en lien avec la MRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement territorial • Accompagnement dans les partenariats locaux en lien avec la MRP/DRAJES • Aide à la demande des subventions PSF et AAP ANS • Intégration de la structure dans le programme d'accèsion régionale • Suivi des jeunes • Participation/intégration aux actions régionales
PSQS	<ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement au référencement 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès consultatif aux données du PSQS

Rétroplanning

Août 2022		Septembre 2022		Octobre 2022		Novembre 2022		Décembre 2022		Janvier 2023	
1 Lu	31	1 Je		1 Sa		1 Ma	Toussaint	1 Je	Plaquette tireurs Structures Fédérales	1 Di	Jour de l'an
2 Ma		2 Ve		2 Di		2 Me		2 Ve		2 Lu	
3 Me		3 Sa		3 Lu		3 Je		3 Sa		3 Ma	
4 Je		4 Di		4 Ma		4 Ve		4 Di		4 Me	
5 Ve		5 Lu		5 Me		5 Sa		5 Lu		5 Je	
6 Sa		6 Ma		6 Je	RODEZ	6 Di		6 Ma	Bondy	6 Ve	
7 Di		7 Me		7 Ve		7 Lu		7 Me		7 Sa	
8 Lu	32	8 Je		8 Sa		8 Ma		8 Je		8 Di	
9 Ma		9 Ve		9 Di		9 Me	DOUAI	9 Ve		9 Lu	
10 Me		10 Sa		10 Lu		10 Je		10 Sa		10 Ma	
11 Je		11 Di		11 Ma		11 Ve	Armistice	11 Di		11 Me	
12 Ve		12 Lu		12 Me	LYON	12 Sa		12 Lu		12 Je	
13 Sa		13 Ma		13 Je	Rentrée Structures	13 Di		13 Ma	Structures Grand-Est	13 Ve	BILANS INDIV. SEMESTRE 1
14 Di		14 Me		14 Ve		14 Lu		14 Me		14 Sa	
15 Lu	Assomption	15 Je		15 Sa		15 Ma	PAU	15 Je		15 Di	
16 Ma		16 Ve		16 Di		16 Me	TARBES	16 Ve		16 Lu	
17 Me		17 Sa		17 Lu		17 Je	ORLEANS	17 Sa		17 Ma	
18 Je		18 Di		18 Ma		18 Ve		18 Di		18 Me	
19 Ve		19 Lu		19 Me	BORDEAUX	19 Sa		19 Lu		19 Je	
20 Sa		20 Ma		20 Je		20 Di		20 Ma		20 Ve	
21 Di		21 Me		21 Ve		21 Lu		21 Me		21 Sa	
22 Lu	34	22 Je		22 Sa		22 Ma		22 Je		22 Di	
23 Ma		23 Ve		23 Di		23 Me		23 Ve		23 Lu	
24 Me		24 Sa		24 Lu		24 Je		24 Sa	Réveillon de Noël	24 Ma	
25 Je		25 Di		25 Ma		25 Ve	WEBINAIRE Habilitation	25 Di	Noël	25 Me	
26 Ve		26 Lu		26 Me		26 Sa		26 Lu		26 Je	
27 Sa		27 Ma		27 Je		27 Di		27 Ma		27 Ve	
28 Di		28 Me		28 Ve		28 Lu	Thématique visio	28 Me		28 Sa	
29 Lu	35	29 Je		29 Sa		29 Ma	Structures Bourgogne FC	29 Je		29 Di	
30 Ma		30 Ve		30 Di		30 Me		30 Ve		30 Lu	Thématique visio
31 Me				31 Lu				31 Sa	Saint-Sylvestre	31 Ma	

Visites des structures : ■ Centre de Formation Fédéral ■ Centre de Préformation Fédéral

Février 2023		Mars 2023		Avril 2023		Mai 2023		Juin 2023		Juillet 2023	
1 Me		1 Me		1 Sa		1 Lu	Fête du Travail	1 Je		1 Sa	
2 Je		2 Je		2 Di		2 Ma		2 Ve		2 Di	
3 Ve		3 Ve		3 Lu		3 Me		3 Sa		3 Lu	
4 Sa		4 Sa		4 Ma	COMMISSION	4 Je		4 Di		4 Ma	
5 Di		5 Di		5 Me	HABILITATION	5 Ve		5 Lu		5 Me	
6 Lu		6 Lu		6 Je		6 Sa		6 Ma		6 Je	
7 Ma		7 Ma		7 Ve		7 Di		7 Me		7 Ve	
8 Me		8 Me		8 Sa		8 Lu	Fête de la Victoire	8 Je		8 Sa	
9 Je		9 Je		9 Di	Dimanche de Pâques	9 Ma		9 Ve		9 Di	
10 Ve		10 Ve		10 Lu	Lundi de Pâques	10 Me		10 Sa		10 Lu	
11 Sa		11 Sa		11 Ma		11 Je		11 Di		11 Ma	
12 Di		12 Di		12 Me		12 Ve		12 Lu		12 Me	
13 Lu		13 Lu		13 Je		13 Sa		13 Ma		13 Je	
14 Ma		14 Ma		14 Ve		14 Di		14 Me		14 Ve	
15 Me		15 Me		15 Sa		15 Lu		15 Je	BILANS INDIV. SEMESTRE 2	15 Sa	
16 Je		16 Je		16 Di		16 Ma		16 Ve		16 Di	
17 Ve		17 Ve		17 Lu		17 Me		17 Sa		17 Lu	
18 Sa		18 Sa		18 Ma		18 Je	Ascension	18 Di		18 Ma	
19 Di		19 Di		19 Me		19 Ve		19 Lu		19 Me	
20 Lu		20 Lu		20 Je		20 Sa		20 Ma		20 Je	
21 Ma		21 Ma		21 Ve		21 Di		21 Me		21 Ve	
22 Me		22 Me		22 Sa		22 Lu	Thématique visio	22 Je		22 Sa	
23 Je		23 Je	BILAN Interm. STRUCTURE	23 Di		23 Ma		23 Ve		23 Di	
24 Ve		24 Ve		24 Lu		24 Me		24 Sa		24 Lu	
25 Sa		25 Sa		25 Ma		25 Je		25 Di		25 Ma	
26 Di		26 Di		26 Me		26 Ve		26 Lu		26 Me	
27 Lu		27 Lu	Thématique visio	27 Je		27 Sa		27 Ma		27 Je	
28 Ma		28 Ma		28 Ve		28 Di	Pentecôte	28 Me		28 Ve	
		29 Me		29 Sa		29 Lu	Lundi de Pentecôte	29 Je	BILAN FINAL STRUCTURE	29 Sa	
		30 Je		30 Di		30 Ma		30 Ve		30 Di	
		31 Ve				31 Me				31 Lu	